



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

inFO Mail N°07 –29 septembre 2014 – Consultation sur le socle et les programmes du 6 octobre

Consultation sur le socle commun et les programmes **Assez d'hypocrisie ! Respect des droits !**

Le ministre organise une consultation sur le projet de « socle commun de connaissance, de compétences et de culture » et des nouveaux programmes de maternelle dans la période du 22 septembre au 18 octobre.

Dans l'Académie d'Aix-Marseille, le recteur a imposé la consultation des enseignants des écoles et des collèges le lundi 6 octobre au matin.

3 heures de cours en moins

Outre le fait que cette date provoque des difficultés supplémentaires pour les familles déjà confrontés à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, le SNUDI FO constate que **la suppression de 3 heures de classe ne pose aucun problème à l'administration**, contrairement à ses restrictions pour l'organisation des RIS sur le temps scolaire, comme le prévoit pourtant la nouvelle réglementation, au prétexte de l'intérêt des élèves et du service !

Avec cette demi-journée banalisée, le ministère prend la responsabilité de supprimer des cours et livre les enseignants à la colère des parents insatisfaits. Il suffit de constater le déchainement de certains parents sur les réseaux sociaux depuis l'annonce de la demi-journée banalisée.

Nouveau socle commun de connaissances : encore moins d'enseignement disciplinaire

Au travers du socle, base des nouveaux programmes, l'un des objectifs affichés est d'organiser des projets et services croisés entre l'école et le collège, par le biais du conseil école-collège. Dans cette perspective, le socle, qui prolonge le socle de la loi Fillon de 2005, définit un minimum (qui serait en même temps un maximum) délivré à l'issue de la scolarité obligatoire. Il marginalise encore plus l'enseignement disciplinaire et ajoute deux piliers ne prenant en compte que des « savoirs faire », des « savoirs être » et des « compétences ». Nous vous invitons à lire le dossier spécial de FO à ce sujet → ICI (et en PJ)

Assez de duperie !

D'autres syndicats se félicitent une fois de plus que la profession puisse donner son avis et soi-disant contribuer à l'élaboration des futurs programmes de l'école primaire. Le SE-UNSA et le SNUipp ont toujours milité pour plus de réunions, plus de concertations... plus de « dialogue social ».

Le SNUDI-FO n'a jamais été adepte de la « réunionite aigue », préfère la négociation sur les revendications et refuse d'entretenir l'illusion auprès des collègues !

Nous estimons que cette énième consultation n'est qu'une énorme duperie : qui peut croire que les conclusions ne sont pas déjà établies, que les nouveaux programmes ne sont pas déjà en cours d'élaboration, comme en 2008 où, à l'époque, les nouveaux manuels étaient déjà sous presse ?

Notre avis serait pris en compte, sur cette question, alors que, dans toutes les écoles du pays, les enseignants constatent les dégâts et le chaos de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, demandent leur suspension immédiate et que le ministre refuse de les entendre ?

La réalité, c'est qu'il s'agit encore une fois de tenter d'associer enseignants et syndicats à la mise en place des contre réformes.

Les consignes du SNUDI FO

➤ En tant qu'enseignant-fonctionnaire d'Etat, **nous avons obligation d'appliquer les programmes et nous** n'avons pas vocation à les écrire ! Nos désaccords sur la politique générale éducative du gouvernement et sur les programmes ne peuvent s'exprimer que sur un terrain citoyen.

➤ **Nul ne peut être contraint d'émettre un avis dans le cadre de la consultation sur le socle.** En conséquence, toute exigence d'un quelconque compte-rendu à l'issue de la demi-journée n'aurait aucun fondement réglementaire.

Concernant **la consultation sur les programmes de maternelle**, l'administration exige des réponses sur le questionnaire ministériel.

Aussi, puisqu'aucune équipe pédagogique ne peut être contrainte de travailler sur l'un des deux thèmes de la consultation, elle peut choisir celle sur le socle commun.

➤ Si vous effectuez **un service à temps partiel et que vous ne travaillez pas normalement les lundis matins, il n'est pas obligatoire de participer à cette consultation.**

Un IEN ne peut vous obliger à venir travailler ce lundi matin puisqu'il s'agit d'un **temps d'enseignement qui est banalisé**. C'est votre **décharge de lundi qui effectuera ce service**. Un IEN ne peut vous contraindre à participer et récupérer ce temps sur les 108h, la journée de solidarité ou la participation à des RIS...

Si vous désirez toutefois participer au débat, vous devez avoir la possibilité de décompter ce temps de vos 108h annualisées.

Le socle et les nouveaux programmes ne sont pas une revendication des personnels

Au socle et à la consultation sur des nouveaux programmes, FO oppose la revalorisation des salaires, bloqués de nouveau cette année par le pacte de responsabilité, l'abaissement des effectifs dans les classes, le retrait de décret du 23 août annualisant les obligations de service des PE remplaçants et à service partagé, l'abrogation des décrets Peillon et Hamon !

N'hésitez pas à nous alerter en cas de problème concernant cette journée banalisée

J'ai fait le bon choix, j'adhère au SNUDI FO !

